

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

<b>Objet</b>
N° 22/ 04/12
<p><b>REFUGE DE BERARD</b></p> <p style="text-align: center;">*</p> <p><b>SUBVENTION AU                  CONSEIL                  DEPARTEMENTAL DE                  LA HAUTE SAVOIE                  PLAN TOURISME</b></p>

**Présents** Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,

**Absents excusés** Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

**Secrétaire de séance** Mme Dominique ANCEY

Le refuge de Bérard est un bâtiment, appartenant à la commune, situé à 1920 m d'altitude au centre du vallon de Bérard et au bord de la Réserve Naturelle des Aiguilles Rouges.

Il est implanté sur le parcours du sentier d'accès au Mont Buet (3096 m) très fréquenté car d'accès sans difficulté alpine. Il est aussi sur le parcours du « tour des Aiguilles Rouges ».

Le bâtiment a été construit dans les années 1950 et a fait l'objet d'un agrandissement dans les années 1980 sans modernisation depuis. Les aménagements sanitaires et de cuisine sont désormais obsolètes. Le réseau d'assainissement est à moderniser et la terrasse est à reconstruire. L'isolation du bâtiment qui est inexistante est à créer. La toiture et l'étanchéité des bâtiments sont à reprendre : le bâtiment lui-même est en danger (charpente, couverture...). Le bâtiment ne comporte pas de local de survie accessible hors période de gardiennage.

En conclusion le refuge est actuellement en situation précaire et très décalé par rapport aux standards d'accueil des refuges du département même les plus spartiates.

L'alternative qui se pose à la commune est donc soit de le rénover soit de devoir le fermer définitivement à brève échéance.

Cette dernière hypothèse serait réellement préjudiciable à l'activité touristique du territoire car comme indiqué précédemment, cet hébergement facilite grandement l'accès au Mont Buet et est une étape essentielle dans le Tour des Aiguilles Rouges.

Dans ce contexte, la commune souhaite engager une opération de modernisation et de rénovation du refuge sans modifier sa capacité de couchage actuelle de 38 à 40 places.

Monsieur Jean-François DESHAYES propose au conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention de la part du département de Haute Savoie à hauteur de 50%, subvention sans laquelle les travaux ne

peuvent être entrepris : la commune n'ayant pas la capacité financière de les supporter.

Il propose au conseil municipal d'approuver le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT TVA non récupérable
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Travaux	887 354€ €
Maîtrise d'œuvre et diagnostics associés	157 655€
<b>TOTAL</b>	<b>1 0045 009 €</b>

#### RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
<b>Conseil Départemental Haute-Savoie</b>			
- Plan Tourisme		<b>522 504.50 €</b>	50%
<b>Conseil Régional AURA</b>			
- Créer rénover hébergement touristique		<b>313 502.70€</b>	30%
<b>TOTAL des subventions publiques HT</b>		<b>836 006.20 €</b>	80%
Autofinancement		209 001.80 €	20%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 045 009.00 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre du plan tourisme.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022- 2023

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 19/03/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine

Du 24/03/22 au 24/05/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

